

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 13 juillet 2012
(convocation du 2 juillet 2012)

Aujourd'hui Vendredi Treize Juillet Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 15
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 12 h 45 et jusqu'à 13 h 30
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Serge à Mme DE FRANCOIS Béatrice jusqu'à 10 h 10
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à partir de 13 h 40
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10 h
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 13 h 20
M. AMBRY Stéphane à M. MERCIER Michel
M. ANZIANI Alain à Mme. EWANS Marie-Christine
M. BAUDRY Claude à M. CHARRIER Alain
Mme BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul
M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUART Patrick
M. BOUSQUET Ludovic à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 11 h 15
M. BRUGERE Nicolas à M. LOTHAIER Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10 h 35 et à partir de 14 h 05
Mme COLLET Brigitte à M. QUERON Robert jusqu'à 11 h 30

M. DAVID Yohan à Mme LIRE Marie Françoise
M. DELAUX Stéphan à Mme PIAZZA Arielle
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10 h 45 et à partir de 13 h
Mme DIEZ Martine à Mlle COUTANCEAU Emilie à partir de 12 h 45
M. DUPOUY Alain à M. REIFFERS Josy
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 40
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
Mme LIMOUZIN Michèle à Mme FAORO Michèle
M. MANGON Jacques à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole
M. PAILLART Vincent à M. RAYNAUD Jacques
Mme PARCELIER Muriel à M. SOLARI Joël
M. PEREZ Jean-Michel à M. DOUGADOS Daniel
M. RESPAUD Jacques à M. TRIJOLET Thierry à partir de 12 h 45
M. ROUYEYRE Matthieu à Mlle DELTIMPLE Nathalie jusqu'à 9 h 55
M. SIBE Maxime à Mme DELATTRE Nathalie jusqu'à 10 h 15
Mme WALRYCK Anne à Mme BREZILLON Anne

EXCUSE :

M. ROBERT Fabien

LA SEANCE EST OUVERTE

BEGLES - Secteur "place du 14 juillet " - Instauration d'un périmètre de prise en considération
--

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Depuis plusieurs années, le territoire béglais connaît une forte mutation. La réalisation de l'opération de renouvellement urbain, l'arrivée du tramway, le lancement de la ZAC Mairie, sont autant d'exemples du dynamisme de la commune et de l'attractivité qu'elle représente au sein du tissu communautaire.

Dénuée de centre-ville unique, la commune de Bègles se caractérise par sa multitude de centres qui sont de véritables lieux de vie de quartiers et de convivialité pour les habitants.

Afin d'offrir aux béglais une offre commerciale de proximité mieux répartie sur le territoire et plus structurée, et à partir de la réflexion initiée par l'architecte-urbaniste conseil de la ville, il est envisagé la réalisation d'une "grande rue" commerçante qui relierait la barrière de Bègles (boulevard JJ Bosc) à l'hôtel de ville (rue C. Calmelle). Ce circuit commercial se structurerait à partir des différentes places qui le jalonnent : barrière de Bègles, place des Martyrs de la Résistance, place de la Liberté, place Léon Gambetta, place du 14 juillet.

Si ces places commerciales sont aujourd'hui bien identifiées, elles ne profitent pas d'un maillage complet pour tous les modes de déplacement. De plus, de nombreux projets immobiliers modifient leurs paysages, créant par endroit des vides et générant un manque de lisibilité sur les fonctions de ces places.

Dans ce contexte, la Ville a lancé une étude approfondie pour la requalification urbaine, architecturale, paysagère et environnementale de la place du 14 juillet. Elément fort du patrimoine urbain béglais, la place du 14 juillet marque le croisement des axes de transit importants. Cependant, sa destination commerciale semble aujourd'hui mise à mal par les changements de destinations de plusieurs immeubles, la cessation d'activité de quelques commerces et le départ programmé d'équipements publics.

Une réflexion urbaine a donc été menée visant la requalification de la place du 14 juillet et son articulation avec les espaces limitrophes compris entre la rue des Frères Moga, la Maye de Bernet et la place du Bicentenaire ; la réflexion a été étendue aux secteurs périphériques de la place afin de pouvoir mettre en œuvre un projet cohérent et dégager des actions complémentaires tant dans les fonctionnalités (artisanat, commerces, logements...) que dans l'organisation de l'espace.

Or ce secteur se caractérise par la présence d'importantes unités foncières dont la mutation doit être encadrée et intégrée au projet d'ensemble. En effet, ce secteur de plusieurs hectares mutables fait aujourd'hui l'objet d'une pression urbaine forte car il est accolé à la ZAC multi sites de la Mairie et il avoisine l'axe du tramway. Pour ces motifs, il représente un enjeu de cœur de ville majeur. Les potentialités foncières offertes dans le secteur par la présence de nombreuses activités économiques et de parcelles non bâties nécessitent une attention toute particulière et requièrent la mise en place d'outils réglementaires adaptés permettant d'encadrer et de négocier les projets immobiliers.

C'est pourquoi, il est proposé d'instaurer sur ledit secteur, un périmètre de prise en considération selon l'article L. 111-10 du code de l'urbanisme.

Ce périmètre permettra au Maire de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation concernant des travaux, constructions ou installations susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation de tout projet urbain dans le secteur de la place du 14 juillet.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU les articles L.111-10 et R.123-13 du Code de l'Urbanisme,

VU l'avis favorable du Conseil Municipal de la Ville de Bègles en date du 16 février 2012 demandant l'instauration d'un périmètre de prise en considération sur le secteur « place du 14 juillet »,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT la nécessité de définir un périmètre de prise en considération permettant de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation concernant des travaux, constructions ou installations susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation de tout projet urbain sur le secteur considéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la création d'un périmètre de prise en considération sur le secteur « BEGLES – place du 14 juillet» figurant sur le plan annexé,

Article 2 : d'autoriser le Président à engager les procédures de publicité du présent acte et de mise à jour du plan local d'urbanisme, conformément aux articles L. 111-10 et R.123-13 du code de l'urbanisme.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 juillet 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
30 JUILLET 2012

PUBLIÉ LE : 30 JUILLET 2012

Mme. CHRISTINE BOST